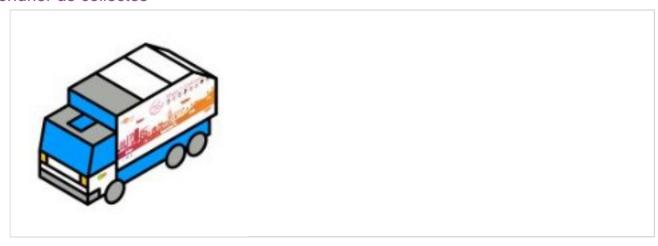


Gestion des déchets

Calendrier de collectes



Liens utiles:

- Demander un bac
- Demander le service de collecte des encombrants
- Commander un composteur
- Payer vos factures
- Pass déchetterie (OBLIGATOIRE)

Contact:

 Service Relations aux usagers: 05.62.24.02.02 / relation.usagers@sicoval / www.sicoval.fs

Les déchetteries

Quatre déchetteries sont proposées aux habitants de Mervilla :

Labège (ZAC de la Bourgade)

Tel: 06.75.05.19.95 / 05.61.39.99.18

Ouverte le lundi : 9h00-12h15 et 13h45-18h00

Fermée le mardi et jours fériés

• Ouverte du mercredi au vendredi : 9h00-12h15 et 13h45-18h00

• Ouverte le samedi : 9h00-18h00

Ouverte le dimanche: 9h00-12h45 et 13h45-17h30

Ramonville (40 avenue de Suisse)

Tel: 05.34.40.07.68

Ouverte du lundi au mercredi : 9h00-12h15 et de 13h45-18h

• Fermée le jeudi et jours fériés



Ouverte le vendredi : 9h00-12h15 et de 13h45-18h

Ouverte le samedi : 9h00-18h00

Ouverte le dimanche : 9h00-12h15 et 13h45-17h30

Montgiscard (chemin des romains)

Tel 05.62.71.74.59

Fermée le lundi et jours fériés

Ouverte du mardi au vendredi : 9h00-12h15 et de 13h45-18h00

Ouverte le samedi : 9h00-18h00

Ouverte le dimanche : 9h00-12h15 et 13h45-17h30

Brûlage des déchets végétaux

Le brûlage des déchets verts à l'air libre ou en incinérateur provenant de l'entretien du jardin des particuliers sont interdits toute l'année par arrêté préfectoral du 25 septembre 2006.

Au-delà des troubles de voisinage et des risques d'incendie, le brûlage à l'air libre des déchets verts provoque l'émission de polluants atmosphériques en grandes quantités, particulièrement quand les végétaux brûlés sont humides et dégage de nombreuses substances polluantes, toxiques pour l'homme et néfastes pour l'environnement.

Des solutions alternatives adaptées existent, plus respectueuses de l'environnement. Elles privilégient la valorisation des déchets verts plutôt que leur brûlage (compostage, paillage, déchetterie).

Déchets interdits pour votre poubelle!

- Les piles, les batteries ou les ampoules : vous pouvez les recycler via des filières spécialisées. Il existe également de nombreux points de collecte dans les supermarchés.
- Les médicaments périmés : ils doivent être rapportés en pharmacie afin d'avoir l'assurance qu'ils soient redirigés vers une filière de destruction spécialisée
- Les déchets d'équipements électroniques : il existe des filières dédiées pour ce type de déchet. Vous pouvez les ramener à un distributeur qui a l'obligation de récupérer votre vieil appareil. Vous pouvez également en faire don à une association, le déposer dans une déchetterie ou dans des points collectes prévus à cet effet. Certains opérateurs mobiles récupèrent en boutique votre ancien téléphone pour le reconditionner ou le donner à une association.



- Les huiles alimentaires : elles peuvent être jetées dans votre poubelle ordinaire en petite quantité mais il est préférable de les déposer dans des points de collecte spécialisés.
- Les huiles de moteurs et autres huiles de vidange : vous pouvez les jeter dans des points de collecte spécifiques, chez un garagiste ou dans des bacs de collecte dédiés.
- Les pneus : ils doivent être ramenés chez un garagiste ou en déchetterie. N'hésitez pas à appeler, votre garagiste à l'avance pour être sûr qu'il reprend bien les anciens pneus.

En déposant vos déchets au bon endroit, vous contribuez à la protection de l'environnement. Vous contribuez également au bon fonctionnement de vos installations municipales ainsi qu'à la sécurité des employés qui y travaillent.